

Front commun des SDF : l'his

Un petit ouvrage vient de paraître, sobrement intitulé « Front commun des SDF ». Il établit la chronologie de cette association de défense des droits des sans-abri, et son combat marquant dans l'histoire sociale de Belgique.

Gérald Hanotiaux (CSCE)

L'état de pauvreté d'une société se mesure à de nombreux facteurs. L'un d'eux, extrêmement visible, tient dans la présence de gens vivant à la rue, sans aucun logis pour se reposer et profiter d'un minimum de sérénité et de sécurité. Leur nombre, avec la destruction progressive de la Sécurité sociale, ne cesse aujourd'hui de croître. Au début des années 1990, un mouvement social a montré que ces êtres ne sont pas uniquement des corps allongés sur le sol, qu'ils peuvent également se lever pour revendiquer leurs droits et... une existence pleine et entière d'être humain, tout simplement.

L'ouvrage est sous-titré « Incroyable lutte

des SDF pour récupérer leurs droits de citoyens, 1993 - 2018. Du château de la Solitude à l'adresse de référence. Un nouveau mouvement social » (1). Il raconte en détail l'émergence de cette lutte jusqu'à la constitution d'un Front commun des SDF, et son évolution jusqu'à nos jours. Cet épisode de l'histoire sociale de Belgique nous est conté par Jean Peeters, membre de cette association. (2)

Comme un chien sans collier

De tous temps des responsables politiques ont cherché à se dédouaner, et à rendre les pauvres responsables de leur situation. Napoléon introduit, dans le code pénal français de 1810, la création de « dépôts de mendicité » pour enfermer vagabonds, mendiants et prostituées. La Belgique, encore sous domination française, n'échappe pas aux mesures de répression. En outre, l'ouvrage nous rappelle que, bien après son indépendance, la Belgique vote en 1891 une loi de répression du vagabondage et

de la mendicité, remaniée plusieurs fois jusqu'en 1971. Des centres d'hébergement, héritiers des dépôts de mendicité, sont créés à Saint-Hubert, Merksplas et Wortel.

Pour le centenaire de cette loi répressive, la Ligue des droits de l'Homme organise une « nuit à la rue » sur la place de la Monnaie, dans le centre de Bruxelles. Il s'agit de l'une des mobilisations qui mènera à la dépenalisation du vagabondage, enfin, en 1993. Les individus à la rue, qui ne sont dès lors plus des vagabonds,

se réjouissent de pouvoir circuler librement et prétendre à la disposition de revenus de chômage, du CPAS, de leur allocation de handi-

capé, ou de leur pension... Certains pensent également récupérer le droit de vote, car si les autorités belges nous obligent à voter, l'habitant de la rue, lui, ne connaît pas la convocation électorale.

Ces espoirs buteront sur le maintien, dans le droit belge, d'une loi napoléonienne obligeant chacune et chacun à être domicilié légalement à une adresse : sans vérification par la police, aucun droit à des revenus ne sera effectif. Nous en arrivons alors à ce cercle vicieux, dessiné sur une célèbre affiche de l'époque reproduite dans le livre : pas de domicile = pas de revenus = pas de logement = pas de domicile = pas de revenus = pas de logement... Les sans-abri, enfin libres de leurs mouvements, se sentent « comme des chiens sans collier », tel que le déclare à l'époque un ami de Jean Peeters.

Très vite, les personnes concernées comprendront que disposer d'une

loi ne suffira pas, il va falloir l'activer. Cela fournira l'étincelle pour lancer le feu d'une mobilisation inédite.

Une « croisade » dans les rues de Bruxelles

L'hiver est parfois très rude à Bruxelles au début des années 1990, et les gares sont des lieux de refuges collectifs pour les sans-abri, qui commencent à s'organiser collectivement. Afin de pouvoir disposer de revenus pour sortir de la vie en rue, les personnes s'en vont demander l'aide sociale au CPAS. Partout, c'est un refus : sans adresse légale, pas d'inscription possible dans l'institution, et impossibilité d'ouvrir un dossier. Un groupe de sans-abri trouve alors un propriétaire déclarant officiellement son accord de leur louer un logement, à la condition que le CPAS avance la garantie locative, comme le veut la loi. C'est à cette occasion qu'apparaît pour la première fois le nom « Compagnons du partage » sur un courrier officiel. Nouveau refus, car... pas de carte d'identité valable. Le ras-le-bol est à son comble, et le groupe refuse de sortir des bureaux du CPAS de Bruxelles. La police doit intervenir... C'est parti, on ne les arrêtera plus.

Les sans-abri se révoltent et se rassemblent, sont rejoints par des groupes d'autres villes, de Charleroi, Liège, Mons, Namur... Des associations les accompagnent. Des groupes flamands les rejoignent plus tard, notamment le DAK : Daklozen Actie Komitee. Tout cela mènera progressivement à une organisation unique : le Front commun des SDF. Durant la mobilisation, le scénario est toujours identique : une action directe précédée d'une conférence de presse, souvent avec des journalistes amis mis dans la confidence. L'écho médiatique important assure un large soutien de la population belge lors des actions : mise en demeure

toire d'une lutte

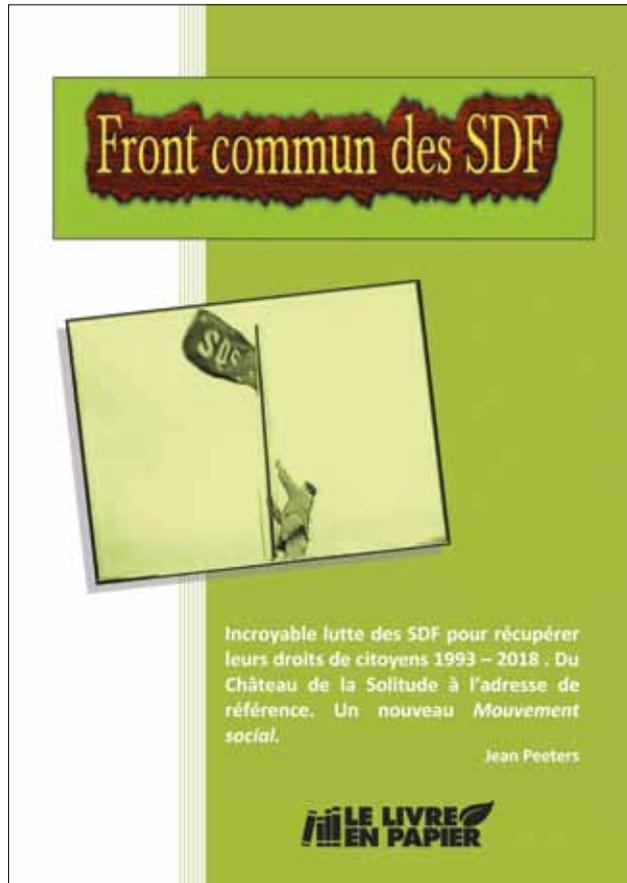
aux CPAS d'appliquer la loi, envahissements de leurs locaux, de bureaux ministériels, « occupation » nocturne des arbres devant le CPAS d'Anvers, blocage physique de la circulation devant les CPAS pour faire plier leurs autorités...

Les refus obstinés de respecter la loi entraîneront le fait le plus marquant du mouvement : des campements tournants, en Région bruxelloise, devant l'institution sociale de chaque commune. Celles et ceux qui l'ont vécue durant les années 1990 ne peuvent avoir oublié cette croisade des sans-abri.

Une vie de château

Au détour d'une rencontre des sans-abri avec un cabinet ministériel, un attaché cite des bâtiments appartenant à son administration, vides et donc... dans la situation d'être réquisitionnés pour loger des sans-abri. Cette disposition apparaît en effet noir sur blanc dans la loi votée en 1993, parallèlement à la dépenalisation de la mendicité. Le monsieur cite des écoles, un château, des hôpitaux... - Euh... vous dites ? Un château ?

Après une recherche de deux semaines, les sans-abri présents lors de cette rencontre trouvent le bâtiment, à l'orée de la forêt de Soignes, situé aux abords de l'autoroute E411 sur le territoire de la commune d'Auderghem. Construit en 1913, il est surnommé « Château de la solitude » car la duchesse et princesse d'Arenberg Marie Ludmille



Rose de Croÿ, jeune veuve, y a vécu seule jusqu'à son décès en 1953, y recherchant simplement la compagnie des animaux, qu'elle recueillait et soignait. Après sa mort, le grand domaine fut acheté par l'État.

Une centaine de personnes investissent le château le 6 mars 1995, pour le quitter le 11 juin 1996. Entre les deux dates, une vie collective pleine de joies, d'actions, de fêtes... mais aussi de difficultés. Les lieux ont notamment connu des actions de

grève de la faim, visant toujours le même but : activer les droits des occupants. Cette vie de château fera la une, y compris de la presse internationale, jusqu'au *Herald Tribune*.

Ce long combat, étape après étape, mènera à la création de « l'adresse de référence », la possibilité pour la per-

sonne de se domicilier au CPAS afin de pouvoir enfin toucher son allocation sociale.

Là encore, décrocher la loi ne suffira pas, les CPAS refuseront de la respecter, « il y a une loi, oui, mais nous ne l'appliquerons pas, allez au tribunal » sont les propos d'un responsable de CPAS, rapportés par Jean Peeters. A nouveau, il faudra continuer à se battre... Aujourd'hui encore, si l'adresse de référence est entrée dans les mœurs, le système connaît des applications diverses, nécessitant encore et toujours des combats associatifs pour tenter d'améliorer la situation. Dans cette lutte, les sans-abri ont prouvé qu'ils n'étaient pas responsables de leur situation, mais acteurs de changement.

Jean Peeters nous conte cette lutte et tous ses épisodes, sans rien laisser de côté... Il alimente ici notre mémoire collective des mouvements sociaux.

Garder à l'esprit un inventaire des luttes est primordial pour établir l'histoire sociale d'un territoire, la plus complète possible. Ce petit ouvrage constitue donc une pierre importante à ajouter aux nécessaires traces, à conserver, de l'histoire populaire de notre pays. □

(1) Publié aux éditions louviéroises « Publier un Livre », l'ouvrage est à commander sur le site de l'éditeur : www.publier-un-livre.com

(2) Jean Peeters a partagé son parcours avec nos lecteurs, pour un « Portrait militant » dans lequel, déjà, apparaît une brève description des actions du Front Commun SDF. N'hésitez pas à y aller jeter un œil, en guise d'introduction à cet ouvrage. Voir l'article « Fais ce que dois. Agis selon ta conscience », par Denis Desbonnet et Arnaud Lismond, Ensemble 95, Décembre 2017, pages 66 à 71.

**Cette vie de
château fera
la une, jusqu'au
Herald Tribune**